

Question écrite du 4 juin 2025 de Mme Yasmine Menétrey: «Usure professionnelle et fin de carrière: quelles protections pour les employés et employées de la Ville de Genève dès 60 ans?»

Ma question concerne le personnel de la Ville qui exerce des métiers physiquement exigeants comme à la Voirie ou au Service des espaces verts (SEVE), car les horaires sont parfois très matinaux ou tardifs et les conditions éprouvantes.

Les agentes et agents de la police municipale qui travaillent de jour comme de nuit et effectuent des services pouvant aller jusqu'à quinze heures de suite, voire vingt heures suite à des interpellations et procédures judiciaires, cela souvent sans pause, doivent le lendemain reprendre un service après onze heures de repos. La question se pose donc sur la légalité et la protection du personnel.

Quelles mesures concrètes la Ville de Genève met-elle en place pour accompagner dignement ses employés dès 60 ans afin d'éviter l'usure professionnelle, de préserver leur santé et de leur offrir une fin de carrière adaptée à leur réalité de terrain?